



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE
Tél. : 03.27.61.04.11
mairie@dompierrezurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2023-17

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte tenu du raccordement à la fibre Route d'Aulnoye au n°955. *par l'entreprise "Solution 30"*

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront exécutés à compter du 25 mai et jusqu'au 27 mai 2023.

Article 2 : La circulation sera alternée du fait du rétrécissement de la chaussée.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par la Sté Solutions30.

Article 5 : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 19 mai 2023

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT

